

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le mardi 31 octobre 2023, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Nicole FAURE, Serge ARLLOT, Andrée BOCQUERAZ, Gilles GUINARD, Béatrice FIAT, Julien FIAT, Philippe GALL, Noël GARDEN, Christophe RUET, Christophe PROUVOST

Absent excusé : Nathalie BOCQUERAZ,

Procuration : Nathalie BOCQUERAZ donne pouvoir à Andrée BOCQUERAZ

Votants : 11

Andrée BOCQUERAZ a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°2023-16 : PARTICIPATION COMMUNALE AUX ACTIVITES PERISCOLAIRE ET CANTINE

Madame le Maire, rappelle au conseil municipal, la convention de prestation de service avec la commune de Bourg d'Oisans en date du 2 juin 2022, pour la participation communale aux activités péri-éducatives des enfants d'Ornon scolarisés à Bourg d'Oisans.

Au vu de cette convention, Madame le Maire propose pour l'année scolaire 2023/2024 une participation de la commune selon les tableaux ci-dessous :

RESTAURATION SCOLAIRE

Coût de la restauration	Participation des parents	Participation de la commune
10.16 €	5 €	5.16 €

ACCUEIL DE LOISIRS LES MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

Coût de la journée avec repas	Participation des parents	Participation de la commune
31.16 €	16.50 €	14.66 €

ACCUEIL DE LOISIRS LES MERCREDIS UNIQUEMENT

Coût de la demi-journée avec repas	Participation des parents	Participation de la commune
23.37€	12.00€	11.37€
Coût de la demi-journée sans repas	Participation des parents	Participation de la commune
18.70€	10.00€	8.70€

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,
ACCEPTE la participation communale au coût des repas cantine, à l'accueil de loisirs des mercredis et vacances scolaires ou des mercredis seuls,
AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

**Le Maire,
Nicole FAURE**

